

Renvoi au comité de législation de l'adresse de la société populaire de la commune d'Argenton (Indre), qui félicite la Convention du décret sur les hommes de couleur et demande un impôt sur les riches célibataires, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de l'adresse de la société populaire de la commune d'Argenton (Indre), qui félicite la Convention du décret sur les hommes de couleur et demande un impôt sur les riches célibataires, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 613-614;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20977_t1_0613_0000_9

Fichier pdf généré le 23/01/2023



qui a eu lieu en réjouissance de la réussite des opérations pour la confection du salpêtre. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Arras, 25 vent. II] (2).

« Citovens.

Nous vous faisons passer l'extrait de notre registre aux délibérations contenant l'analyse de la fête que nous avons faite en réjouissance de la réussite des opérations pour la confection du salpêtre. Nous en avons maintenant 400 livres. Chaque jour, ce nombre augmentera considérablement. Nous aurons soin de vous en informer de temps à autre afin que vous puissiez compter sur nos ressources à cet égard ».

L. DAUTEN (off. mun.), CAVROIS (off. mun.), DAILLET (maire), CAVROIS le jeune, LENGLET, JOSEPH (off. mun.), BIERON (off. mun.), BUISSART, J. RAMBAUD-PERIN, EFFROU, RE-NARD, Albert HURTREL, LEFRAN.

[Extrait des délibérations de la commune d'Arras] (3).

Les autorités constituées qui avoient été averties que le Conseil général de la commune devoit se rendre à quatre heures à l'atelier du salpêtre, accompagné d'une musique guerrière, pour témoigner l'allégresse que l'on ressentoit de la réussite du salpêtre, presque tous les membres de ces divers corps étant réunis dans le lieu des séances du Conseil général, on est sorti de la Maison Commune. Une quantité considérable de citoyens a accompagné le cortège qui s'est rendu à l'atelier du salpêtre, des airs ré-publicains ont été joués pendant la marche, les cris de : Vive la République, Vive la Montagne, se sont fait entendre, la joie la plus pure s'est généralement manifestée; six mannes remplies de salpêtre ont été apportées dans le lieu des séances de la municipalité par 12 citoyens. Plusieurs chansons patriotiques, applaudies par un peuple nombreux, ont terminé la fête, et l'on a contracté l'engagement solennel de redoubler de zèle pour cette opération si essentielle pour chasser à jamais du sol de la liberté les tyrans coalisés. Le tout s'est passé sous les yeux du représentant du peuple Joseph Le Bon, lequel a fait un discours très énergique sur la loi bienfaisante du 13 ventôse. Le maire en avoit précédemment prononcé un dans le même jour.

Et le Conseil général avant de se dissoudre a délibéré qu'extrait du présent procès-verbal seroit envoyé à la Convention nationale et qu'on lui manderoit la quantité de salpêtre recueillie et l'envoi que l'on doit en faire.

P.c.c.: LEFRAN.

9

Les administrateurs du district régénéré de Dreux félicitent la Convention nationale de la découverte du complot horrible formé conmarcs 5 onces d'argenterie du culte, 23,094 livres de bronze, cuivre et plomb, toutes les cloches, 640 paires de souliers; plus, en dons patriotiques, 426 chemises, 471 livres de chanvre, 28 draps, 29 paires de bas, 28 paires de souliers, du vieux linge pour les hôpitaux, une paire de pistolets, 45 cartouches du 14 juillet 1789, et 63 liv. 10 s. en assignats. Mention honorable, insertion au bulletin (1). [Dreux, 1° germ. II] (2).

tre la liberté, et d'avoir fait tomber la tête des

coupables; ils promettent, à l'exemple des représentans du peuple, d'être inébranlables à leur poste, d'y vaincre et d'y mourir; ils annon-

cent l'envoi à la trésorerie nationale de 416

« Il est découvert ce complot horrible qui alloit anéantir la liberté; les traitres sont tombés dans l'abîme qu'ils vous creusoient. Grâces vous soient rendues, Citoyens Représentants, de nous avoir sauvé de ce danger, le plus grand qu'ait encore éprouvé la liberté. Frappez, écrasez de la foudre nationale tous ces monstres qui ne portoient le masque du patriotisme que pour mieux tromper le peuple. Qu'une seule autorité, la représentation nationale, agisse et gouverne la République française. Vous avez juré de sauver la Patrie ou de vous ensevelir sous ses ruines, eh bien ! restez à votre poste jusqu'à ce que les ennemis du dehors et du dedans soient exterminés. Poursuivez les intrigants de toute espèce qui s'entendent pour entraver vos décrets sous l'apparence même de mesures révolutionnaires et donnez aux corps constitués que vous avez chargé de l'exécution de vos loix la portion d'autorité nécessaire pour l'employer toute entière à vous seconder dans vos grands travaux. Fermes et inébranlables comme vous, les administrateurs du district de Dreux régénéré sauront vaincre ou mourir à leur poste.

Nous joignons à l'expression pure et vraie de nos sentimens, l'annonce d'un nouvel envoi à la Trésorerie nationale de 416 marcs 5 onces d'argenterie du culte, 23.084 livres de bronze, cuivre et plomb, toutes nos cloches, 640 paires de souliers. Plus, en dons patriotiques, 426 chemises, 471 livres de chanvre, 28 draps, 29 paires de bas, 28 paires de souliers, du vieux linge pour les hôpitaux, une paire de pistolets, 45 cartouches du 14 juillet 1789 et 63 liv. 10 en assignats.

Sous peu de jours nous offrirons à la Patrie des produits en salpêtre, en sorte qu'avec les grains de fer et les draps que nous fournissons à Paris et aux Armées, nous pourrons nous féli-citer d'avoir employé toutes les richesses de notre sol à combattre les tyrans couronnés ».

FUQUET, DAGEON, DUFREME, AVISSE, VASSAU-GESSIER, LEMAITRE, BOUCHET (agent nat.), DUHAMEL, LEBIS, GAUDRY, CROTROU (présid.).

10

La société populaire de la commune d'Argenton, département de l'Indre, félicite la Con-

⁽¹⁾ P.V., XXXIV, 295. C. Eg., n° 591; M.U., XXXVIII, 188; B¹n, 17 germ .(suppl¹).
(2) C 298, pl. 1036, p. 28.
(3) C 298, pl. 1036, p. 29.

⁽¹⁾ P.V., XXXIV 295. (2) C 298, pl. 1036, p. 30.

vention nationale sur le décret qu'elle a rendu en faveur des hommes de couleur; elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les brigands couronnés soient vaincus; elle demande que ceux des riches qui n'ont pas d'enfans au service de la patrie soient tenus de contribuer tous les ans, tant que durera la guerre, pour une somme que la Convention déterminera, en désignant le maximum que chaque riche devra avoir pour être tenu de payer.

Mention honorable; insertion au bulletin, et renvoyé au comité de législation (1).

[Argenton, 1° germ. II] (2).

« Législateurs,

Recevez les hommages des vrais sans-culottes de la commune d'Argenton qui vous félicitent du décret que vous avez rendu à la faveur des hommes de couleur. Cet acte de justice n'appartenait qu'à des républicains. Restez fermes et inébranlables à votre poste. Remplissez la tâche que vous avez entreprise sous de si heureux auspices, et ne quittez que lorsque les brigands couronnés seront vaincus. Le terme sans doute est prochain, les Républicains l'ont juré et leurs serments ne sont jamais vains.

Montagnards incorruptibles, les despotes et leurs esclaves tremblent et craignent la dernière irruption du volcan de cette Montagne sacrée qui les enveloppe tous et les anéantira à jamais. Ils n'ignorent pas que c'est le point de réunion de tous les amis de la Révolution, qui formeront autour d'elle un bouclier impénétrable, imposant et terrible; ils apprendront à leurs dépens que si les Républicains sont sans fortune, ils ont en partage la simplicité et la modestie. filles des vertus; ils apprendront qu'ils sçavent défendre leurs droits et maintenir leur liberté reconquise, en dépit des tyrans coalisés qui, pour les leur arracher, n'employent que le crime.

Qu'ils se resouviennent que, de tous les points de la République, au cri de la Liberté en danger, des bataillons nombreux se sont levés pour repousser ces hordes scélérates ennemies de l'humanité et ne suivant d'autres lois que celles que des tyrans orgueilleux voulaient bien prendre la peine de leur imposer; qu'ils se rappellent qu'à l'aspect de ces phalanges belliqueuses, leur vil troupeau sans courage et la tête courbée sous le poids de l'esclavage, ont fui la 'erre de la liberté.

Eh bien! Législateurs, ces soldats vertueux et pauvres, n'ayant rien de plus cher que leur patrie, ont volé comme des traits accompagnés de Mars et de Bellone au champ de la victoire. Ils ont abandonné femmes et enfans, pères et mères; ils ont été sourds aux cris de la nature. pour défendre la cause de la liberté et des propriétés qui ne sont pas les leurs; et le riche égoïste dans un appartement brillant, nonchalament couché sur un lit de parade, n'ayant rien fait pour la patrie que de haïr la Révolution sainte qui nous régénère et regrettant l'ancien régime ou le règne de la tyrannie, sera spectateur bénévole de tous nos sacrifices et se

rira impunément des peines et des dangers de nos braves défenseurs. Non! Citoyens représentants, vous ne voyez pas du même œil le pauvre dans sa chaumière accablé d'années, père de plusieurs soldats de la liberté; ne vivant que très simplement aux dépens de ces braves et dignes Républicains dont les enfants défendent les propriétés.

Quoi ! Législateurs, le riche qui ne fournira pas de deffenseurs à la patrie ne contribuera pas pour reconquérir une liberté que nous avions perdue depuis si longtemps, ne contribuera pas pour conserver ses propriétés ; Le pauvre seul en fera les frais ! Quoi ! tandis que le vrai patriote souffrira toutes les intempéries des saisons, et sera exposé à chaque minute à perdre la vie, soit par le fer des esclaves, soit par des maladies incalculables, le riche, à la faveur de sa fortune, tranquille dans ses foyers, bravant le chaud et le froid, ne viendra pas au secours de sa patrie! Trop lâche pour s'offrir, aimant trop les espèces pour délier sa bourse! quels moyens prendre? Ils sont entre vos mains, Citoyens législateurs, et si vous n'en avez déjà eu l'idée, la Société vous propose de décréter que tous les riches qui n'ont pas d'enfants au service de la patrie, seront tenus de contribuer tous les ans tant que durera la guerre pour une somme que vous déterminerez en désignant le maximum de la fortune que chaque riche devra avoir pour payer. Vos commettants sont persuadés d'avance que vous prendrez en considération leur pétition, elle n'a été dictée que par l'intérêt général dont ils s'occupent journellement en éclairant le peuple, et n'a pour base que la philosophie, la justice et l'humanité ».

FERROZ (présid.), F.L.J. ROBIN (secrét.), BERNARD (secrét.), DODU (secrét.), TURQUIE (secrét.).

11

Les administrateurs du district d'Orléans, département du Loiret, annoncent au président de la Convention nationale que le fanatisme est aboli, que les conspirateurs tremblent, et que c'est dans ce moment que les biens de leurs semblables se vendent le mieux; le directoire annonce que des domaines provenant des émigrés et des prêtres réfractaires, estimés 219,360 liv., ont été vendus 460,355 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

12

Le directoire du district de Vierzon, département du Cher, félicite la Convention nationale sur sa fermeté à livrer au glaive de la loi les mandataires infidèles du peuple; il promet de poursuivre, de son côté, les traîtres partout et en tout temps.

(1) P.V., XXXIV, 296. C. Eg., n° 591; Bin, 11 germ.; M.U., XXXVIII, 186.

⁽¹⁾ P.V., XXXIV, 296. J. Sablier, n° 1230 (qui indique un renvoi au C. de S.P.). (2) $D_{\rm HI}$ 111, doss. 1, p. 90.